

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

**DELIBERATION**

CANTON  
DE SORGUES

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

COMMUNE  
DE SORGUES  
84700

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 04 MARS 2025**

**OBJET**

Vente aux enchères  
Véhicule Peugeot 207  
CW-872-QV

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre mars, le Conseil d'administration du CCAS de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.  
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

**Del-2025-mars-002**  
**N-7.1.2**

**PRESENTS :** T. Lagneau - S. Lagneau - S. Ferrara -  
C. Cambieu - P. Carhier - J. F. Laporte -  
D. Athuel - L. Armand - A. Marie - E. Amigani -  
O. Vincent - M.-J. Estin - C. Roche.

**POUVOIR(S) :**

E. Roeca - G. Jullian.

**EXCUSE(S) :**

M. Orug - H. Trinquet.

**ABSENT(S) :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

S. Saulot.

La Direction nationale d'interventions domaniales (DNID) de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) propose une offre de service à destination des collectivités territoriales leur permettant de tirer des ressources de leurs biens meubles par une prestation complète de vente, gratuite et sécurisée.

Afin de favoriser le réemploi de biens dont elle n'a plus l'utilité dans une démarche de développement durable, le Centre communal d'Action Sociale souhaite mettre en vente un véhicule PEUGEOT 207 immatriculé CW 872 QV par l'intermédiaire de la DGFIP. Celui-ci n'est plus utilisé par le Centre communal d'Action Sociale car du fait de son ancienneté, il ne peut plus rouler. Sa cession permet au CCAS de générer une recette tout en revalorisant un bien hors service actuellement.

Le véhicule, relevant du domaine privé du CCAS, peut être mis en vente par la DNID lors d'une de ses ventes aux enchères à venir. Celui-ci, d'une valeur d'acquisition de 170,26 € en 2013, a une valeur nette comptable nulle à ce jour l'amortissement étant terminé.

La mise à prix a été fixée à 800,00 € par la DNID.

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- valide la cession du véhicule PEUGEOT 207 immatriculé CW 872 QV par l'intermédiaire d'une vente aux enchères de la DNID à venir au prix résultant des enchères.
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- précise que :
  - la sortie du véhicule PEUGEOT 207 immatriculé CW 872 QV de l'inventaire du CCAS sera réalisée conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.
  - le résultat de la vente aux enchères fera l'objet d'une information du Conseil d'Administration.
  - la recette de la vente aux enchères sera imputée sur le compte 775 relatif aux « produits des cessions d'éléments d'actif ».

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire  
de cette délibération à dater du :

Publié le 07/03/2025.

Le Président,

Thierry Lagneau

